

## L'associatif, un espace concédé en sursis ? - bis



**CETTE CONCESSION  
RÉPUTÉE EN ÉTAT D'ABANDON  
FAIT L'OBJET  
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE**  
**VEUILLEZ VOUS PRÉSENTER**

### Contre la loi sur le « travail associatif »

*Par Christine Mahy et Jean Blairon*

Décidément, le travail de sape de l'associatif s'infiltré insidieusement par tous les côtés possibles et fait flèche de tout bois.

Dans une précédente contribution, Philippe Mahoux évoquait la déstructuration de la vie associative que ne manquerait pas de produire la loi de réforme du Code des sociétés du Ministre Geens, en assimilant l'associatif à l'entreprise. L'une des controverses qu'il mettait en lumière concernait la vision de la « professionnalisation » supposée nécessaire du travail associatif, vision condescendante s'il en est puisque cette professionnalisation semblait ne pouvoir venir que du Saint Graal entrepreneurial, via par exemple, le mécénat de compétence.

Voilà qu'un autre projet de loi vise quant à lui à... déprofessionnaliser l'associatif. Il s'agit du projet de loi de la Ministre Maggie de Block sur le « travail associatif », permettant à une série de catégories de personnes (mais pas aux plus démunies) de prester un travail échappant à toute cotisation sociale et à tout impôt. C'est là une autre manière de déstructurer le travail associatif, en mettant à mal tout ce qui a justement contribué à structurer l'emploi dans ce secteur, qui en est un important pourvoyeur, ne l'oublions pas. Mais au-delà, cette loi constitue surtout une attaque des acteurs du contre-pouvoir que sont les associations. Cette attaque est opérée en y introduisant précisément ce travail déstructuré..

Il n'échappera à personne que la fausse professionnalisation (par la marchandisation) et la déprofessionnalisation, pour opposées qu'elles semblent être, concourent à la même entreprise de destruction.

- [Lire l'analyse](#)